

Travaux de transformation de 2 logements en bureaux à l'administration de l'UFR ST

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	35 TVX 2026
Date limite de remise des plis	14 octobre 2026 à 12 heures 00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Acheteur et objet du contrat

Acheteur

Université d'Orléans

Direction des affaires financières

Représentant : **Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans**

Adresse : Château de la Source

Avenue du Parc Floral

Orléans Cedex 2

45067 BP 6749

Téléphone : 02.38.49.40.81

Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr

Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de transformation de 2 logements en bureaux à l'administration de l'UFR Sciences et Techniques**, situés 1 rue de Chartres à Orléans.

Les travaux se dérouleront dans le respect des dispositions prévues et du Plan Général de Coordination (PGC) établi par le coordonnateur SPS, l'accès au site étant réglementé.

Code CPV	Libellé CPV
45262660-5	Travaux de désamiantage
45262500-6	Travaux de maçonnerie et briquetage
45421000-4	Travaux de menuiserie
45410000-4	Travaux de plâtrerie
45330000-9	Travaux de plomberie
45331000-6	Travaux d'installation de chauffage, ventilation et climatisation
45310000-3	Travaux d'équipement électrique

Caractéristiques principales du contrat

Objet du contrat	Travaux de transformation de 2 logements en bureaux à l'administration de l'UFR ST
Acheteur	Université d'Orléans
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	5 lots
Lieu d'exécution	1 rue de Chartres, 45100 Orléans – Administration UFR ST
Durée d'exécution du marché	6 mois à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage
Durée du marché	20 mois (GPA inclus) à compter de la notification du marché
Pénalités de retard	$P = V \times R / 1500$
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix forfaitaires
Accès au site	Réglementé – dans le respect du PGC établi par le coordonnateur SPS

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en lots classiques, attribués séparément, dans les conditions ci-après.

Type	Objet
Lot 1	Désamiantage
Lot 2	Maçonnerie
Lot 3	Menuiseries Extérieures et Intérieures
Lot 4	Plâtrerie / Faux-Plafonds - Revêtements de sols et de murs
Lot 5	Plomberie / Chauffage / VMC / Electricité

Un même opérateur économique peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Aucune limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même titulaire n'est prévue.

■ Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Conformément aux articles R.2151-8 à R.2151-11 du Code de la commande publique, l'acheteur prévoit

Deux Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) dont le descriptif se trouve dans le CCTP :

- PSE n° 1 — Démolition des cloisons aux RDC et R+1. Pour les lots 2, 3, 4 et 5.
- PSE n° 2 —Création d'une porte d'accès à la terrasse. Pour les lots 2 et 3

Les candidats doivent impérativement :

- Chiffrer ces PSE dans l'acte d'engagement et dans le DPGF ;
- Fournir les fiches techniques des matériaux proposés ;
- Intégrer les incidences éventuelles sur le planning d'exécution.

Les PSE sont analysées selon les mêmes critères que l'offre du marché initial.

L'acheteur se réserve la possibilité de retenir ou non les PSE lors de l'attribution du marché.

La décision de retenir ou non la PSE sera indiquée dans le rapport d'analyse des offres et dans la notification du marché.

1. Caractéristiques de la procédure

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique), avec négociation possible dans les conditions décrites à l'article 4 du présent règlement.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (par lot) et ses annexes financières
- Le CCAP
- Le CCTP et ses annexes (études techniques, plans, fiches produits)
- La ou les DPGF (par lot)
- La fiche fournisseur
- Planning prévisionnel de chantier

- Rapport initial de contrôle Technique
- Plan Général de coordination
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Toute modification substantielle donnera lieu à report de la date limite de remise des offres.

■ Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire pour participer au marché. Cette obligation s'applique à l'ensemble des lots. En absence de visite, l'offre du soumissionnaire sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les dates de visites, ont été fixées : Vendredi 25 septembre 2026 à 10h et le lundi 28 septembre 2026 à 14h

Chaque candidat, devra confirmer son inscription par mail, auprès du Maître d'Ouvrage, Benoit ROGER, à benoit.roger@univ-orleans.fr

Une attestation de visite, devra être complétée et signée, et remise avec l'offre du candidat.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2. Présentation des propositions

■ Réponse et groupement

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Économie).</i>
Extrait KBIS ou INSEE	<i>Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Économie).</i>
Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution, et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Pour le lot désamiantage, joindre la certification / attestation de capacité prévue par la réglementation applicable au retrait de matériaux amiantés.</i>
Autres justificatifs	
Assurance responsabilité civile	<i>La plus récente</i>
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise. La plus récente.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, ainsi qu'une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Il est rappelé que le lot désamiantage doit être exécuté directement par le titulaire, sans recours à la sous-traitance pour cette prestation.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>L'acte d'engagement (imprimé type ATTRI 1), à établir par lot auquel le candidat soumissionne, à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.</i>
Coordonnées bancaires	<i>Joindre un RIB / RIP.</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire, par lot. Le document devra être signé.</i>
Fiche fournisseur	<i>La fiche fournisseur doit être complétée obligatoirement de manière informatique et accompagnée d'un RIB. Tout règlement est conditionné à ces deux éléments.</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique, y compris le cas échéant le chiffrage détaillé des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et des prestations similaires.</i>
Attestation de visite	<i>L'attestation de visite confirmera que le candidat a effectué la visite obligatoire pour le ou les lots concernés.</i>
Planning d'exécution des travaux	Planning d'exécution des travaux

■ Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à la Direction des Affaires Financières – Remise des plis sur le profil acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

3. Jugement des offres et attribution

■ Critères de jugement des offres

Niveau	Intitulé	Pondération
1.	Prix des prestations	40PTS
1.1	Prix (€ HT) à partir de la DPGF → Note sur 40 (prix final le plus bas / prix du candidat × 40)	40PTS
2.	Valeur technique	50PTS
2.1.	Organisation et moyens dédiés au chantier	10PTS
2.1.1.	Organisation de l'équipe dédiée au chantier (encadrement, composition de l'équipe, expérience, ...)	5PTS
2.1.2.	Moyens matériels pour les travaux	5PTS
2.2.	Méthodologie d'exécution et qualité des solutions techniques proposées	40PTS
2.2.1.	Compréhension du projet et identification des contraintes du site (enjeux, difficultés, points de vigilance et mesures proposées)	5PTS
2.2.2.	Méthodologie d'exécution des travaux (mise en œuvre, organisation, phasage, gestion entre lots, etc...)	15PTS
2.2.3.	Planning d'exécution des travaux et organisation du suivi de chantier (suivi de l'avancement, fiches d'autocontrôle, rapport journalier, ...)	10PTS
2.2.4.	Pertinence des matériaux / produits prévus pour le chantier et des fiches techniques associées	10PTS
3.	Valeur environnementale	10PTS
	Démarche environnementale et gestion des nuisances	10PTS
3.1.	Dispositions prévues concernant les approvisionnements (origine des matériaux, transport, logistique, ...)	5PTS
3.2.	Gestion des déchets de chantier (tri, filières de valorisation, ...) et limitation des nuisances de chantier par rapport au site (sonores, visuelles, diverses)	5PTS

Barème de notation des sous-critères (Hors critère prix)	0% - Absence de réponse ou réponse non conforme aux attentes du cahier des charges 25% - Réponse insuffisante - répond de manière partielle, imprécise à la question et/ou au besoin exprimé 50% - Réponse moyenne - réponse correcte mais peu développée, répondant de manière moyenne à la question et/ou au besoin exprimé 75 % - Réponse satisfaisante - apporte une réponse bonne à la question et/ou au besoin exprimé, mais manque de précisions ou de clarté 100% - Réponse très satisfaisante - apporte une réponse adaptée, précise et détaillée à la question et/ou au besoin exprimé
--	--

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Cas	Descriptif
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale. Dans une telle hypothèse, l'acheteur est fondé à solliciter la régularisation d'une offre irrégulière, sans que cette faculté ne constitue pour lui une obligation.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Négociations

L'Université se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations seront ouvertes avec les cinq (5) candidats les mieux classés à l'ouverture des offres. Ainsi un classement avant négociation sera donc effectué selon les critères annoncés.
- Les négociations pourront porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre en dehors de l'objet du contrat et des critères de sélection.
- Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres feront l'objet d'un classement final.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

L'acheteur pourra aussi mettre fin à la négociation à tout moment.

4. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation, sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

ORLEANS

45057

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Télécopie : 02 38 53 85 16

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)